

AU PARADIS DES SOCIÉTÉS MINIÈRES ET DU SIROP D'ÉRABLE

PAR ANNE JOLY*

À PROPOS DE

Alain Deneault et William

Sacher, *Paradis sous terre*.

Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale, Montréal, Écosociété, 2012, 192 p., 15 €.

Paradis sous terre prolonge le réquisitoire initié par *Noir Canada* contre l'industrie minière internationale et son « port de complaisance » favori : le Canada. L'industrie minière, avec son cortège de scandales écologiques, humains et financiers, y dispose de capitaux pour exploiter les ressources naturelles partout dans le monde et elle y bénéficie d'une quasi-immunité judiciaire. Anne Joly nous propose ici un résumé saisissant d'un régime économique et politique d'exception, qui confère aux compagnies minières un pouvoir sans commune mesure. Dans *Noir Canada*, l'image d'Épinal du pays du sirop d'érable et du brave bûcheron à chemise à carreaux en prenait un coup. *Paradis sous terre* laisse entrevoir la possibilité d'une internationalisation du modèle canadien.

Noir Canada

Sorti en 2007, *Noir Canada*¹, est une sorte de livre noir du Canada, un inventaire scrupuleux des exactions humaines, environnementales et sociales commises par les sociétés canadiennes en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud, souvent avec la complicité d'autorités locales corrompues. Alain Deneault – la cheville ouvrière de ce colossal travail – travaille non avec des « experts » de la question, trop souvent engoncés dans le carcan d'une langue bureaucratique qui neutralise toute critique, mais avec deux auteurs d'horizons différents : Delphine Abadie, politologue, et William Sacher, climatologue et économiste. À eux trois, ils avaient accumulé peu à peu une documentation pléthorique : rapports de l'ONU et de l'OCDE, d'organisations civiques indépendantes et d'ONG. Les sociétés canadiennes en tout genre – dans le domaine de la pharmacie, du génie, mais surtout de l'extraction minière – y apparaissaient incidemment, mais de façon fréquente. « *Virtuellement, il existait un dossier noir du Canada* », explique Alain Deneault. *Noir Canada* résulte du recensement scrupuleux des informations collectées dans ces documents.

Les rapports concernant des expropriations violentes, des désastres environnementaux et des affaires de corruption y abondent. Les méthodes d'extraction intensive des minerais conduisent souvent à l'aménagement de mines à ciel ouvert, des cratères énormes qui saccagent le paysage et produisent des millions de tonnes de déchets annuels

empoisonnés par des produits toxiques, tel que le cyanure pour l'extraction de l'or. L'impact sur l'environnement de l'accumulation de ces déchets se fera probablement sentir pendant des siècles, voire des millénaires, suggère William Sacher. Les bénéfices réalisés par ces entreprises ne profitent en outre guère à l'économie locale, puisque la plupart d'entre elles pratiquent l'évasion fiscale et paient au lance-pierre leurs employés sur place. Le livre rapporte la façon dont des sociétés minières, majoritairement canadiennes, présentes au Congo oriental en 1996 (à l'époque le Zaïre) ont soudoyé Laurent-Désiré Kabila, leader de l'opposition contre le général Mobutu. Elles auraient ainsi financé son coup d'État contre ce dernier, et lui auraient procuré des armes. En amont, bien entendu, elles auraient signé avec Kabila des contrats léonins, sous-évaluant les réserves minières appartenant à l'État, avant d'en obtenir le droit d'exploitation et de les réévaluer par la suite à la hausse sur les marchés boursiers.

À partir de plusieurs documents publiés – dont des articles de presse du Canada anglophone –, les auteurs reconstituent les pièces du dossier noir de plusieurs compagnies minières canadiennes en Afrique orientale. Ils attribuent ainsi à l'une de leurs filiales la mort, en 1996, d'au moins 52 mineurs tanzaniens vivant sur un site de prospection de l'un des plus grands gisements aurifères d'Afrique orientale : Bulyanhulu, en Tanzanie. À la suite de ces révélations, deux des entreprises concernées, Barrick Gold et Banro, poursuivirent, pour un coût total de

*Anne Joly est docteure en histoire et membre du collectif éditorial de *RdL. la Revue des Livres*.

11 millions de dollars, les trois auteurs et l'éditeur de l'ouvrage, Écosociétés. Un affrontement juridique très asymétrique s'ouvrit alors. Les manœuvres dilatoires des compagnies minières consistaient à faire durer les préparatifs du procès. Elles cherchaient ainsi à éviter le procès en « bâillonnant » leur adversaire, c'est-à-dire en l'épuisant par d'interminables préalables au procès, extrêmement onéreux en frais d'avocats – ce que l'on appelle au Québec une « poursuite-bâillon ». Le droit de se défendre devant un tribunal se monnaie cher au Québec.

C'est ainsi que le livre eut bien involontairement un écho considérable au Québec et dans le monde francophone. (Et uniquement francophone, car en raison des démêlés juridiques des auteurs, la traduction prévue du livre en anglais fut annulée.) Des milliers de lecteurs, alertés par l'affaire, purent prendre connaissance du lourd et sombre dossier de l'industrie minière canadienne avant que le livre ne disparaisse des rayonnages des libraires. L'éditeur indépendant québécois, Écosociétés, finit en effet par s'engager à retirer du marché *Noir Canada*, après trois ans et demi de lutte acharnée, avant même la tenue du procès. Depuis, Barrick Gold et Banro persistent à clamer leur innocence et ne reculent devant aucune forme d'intimidation auprès des journalistes souhaitant enquêter sur le sujet.

Doit-on s'étonner du fait que *Noir Canada* soit passé sous les fourches caudines de ces deux grandes compagnies minières canadiennes ? Au regard de la gravité des accusations, certes non. Mais peut-être plus si l'on considère que les documents sur lesquels les auteurs fondent leurs allégations avaient tous été auparavant publiés. C'est que les rapports de l'ONU ou d'ONG (dont Amnesty International)

qui rendaient publiques des informations compromettantes pour le Canada, le faisaient sous le couvert d'un vocabulaire policé. Au-delà des rapports ambivalents les liant à leurs bailleurs de fond, « *les ONG ont un cahier des charges sémantique, elles doivent respecter les contraintes d'un discours formaté* », déplore Alain Deneault. « *Elles appellent mollement les entreprises au "respect social", à la "sécurité humaine" et mettent au point une trousse consensuelle pour mieux se comporter comme s'il s'agissait d'un problème technique et non d'un problème politique. Nous avons fait un travail de synthèse large et non technicien, avec une terminologie nouvelle, pour penser de manière originale l'un des aspects de la mondialisation économique.* » Cinq ans après la parution de *Noir Canada*, on peut mesurer les progrès du débat public québécois en la matière. « *Lorsque le livre est paru en 2007, le public a été choqué. Le quotidien La Presse, qui avait tout fait pour censurer notre travail, confie Deneault, se profile maintenant comme la source de révélations.* » Au-delà de cette usurpation, dont on ne se plaindra pas, on a vu un certain nombre d'épargnants faire retirer leurs économies des fonds miniers, par mesure préventive.

Alors que, dans *Noir Canada*, le diagnostic du rôle du Canada comme paradis de l'industrie minière du monde entier était noyé sous l'abondance des cas d'abus recensés dans les pays du Sud, ce rôle apparaît clairement dans *Paradis sous terre*, avec sa terminologie propre et des éléments transposables, dans le cadre de la mondialisation. La petite histoire du Canada rejoint ici la grande histoire de l'économie mondialisée, un croisement singulier qui peut s'avérer riche d'enseignements.

EXTRAIT / LES COMPAGNIES MINIÈRES AU CONGO : UNE POLITIQUE DU PILLAGE

Le Congo oriental peine aujourd'hui à sortir d'une guerre dont les morts se comptent par millions. Les investissements financiers de sociétés minières et pétrolières attisent les conflits, quand ils ne sont pas directement à l'origine d'affrontements sanglants.

En 1996, des sociétés occidentales majoritairement canadiennes ont financé, armé et encadré Laurent-Désiré Kabila, de même que ses soutiens ougandais et rwandais, pour lui permettre de renverser le maréchal Joseph Mobutu, au pouvoir depuis des décennies. En échange de cette aide, et parfois avant même qu'il ne soit devenu président de l'ex-Zaïre devenu République démocratique du Congo, Kabila a consenti à ces sociétés des « contrats léonins » outrancièrement avantageux.

Les partenariats économiques du nouvel État avec ces sociétés maintenaient le pays sous la tutelle d'intérêts strictement financiers. La stratégie juridique des sociétés minières a consisté le plus souvent à sous-estimer dans ces contrats la valeur réelle des gisements qu'elles acquéraient à vil prix, pour ensuite les évaluer à la hausse sur les places boursières afin d'en faire l'objet de spéculations lucratives.

Toutes ont ainsi induit le droit au pillage massif des ressources congolaises et la légalisation des extorsions réservées jadis au seul clan despotique au pouvoir. Mener des affaires au Congo oriental, c'est faire de la politique là où aucun cadre formel ne fonde sérieusement les décisions d'ordre public. C'est s'ingérer totalement dans les décisions de l'État. [...]

La doctrine libérale, que font leur les têtes d'affiche de la scène économique, ne génère pas le doux commerce ni le sain contexte concurrentiel revendiqué sur le papier glacé des sociétés privées et les tribunes de clubs, mais plutôt des consortiums, cartels et monopoles prédateurs gérés depuis les paradis fiscaux.

Alain Deneault, avec Delphine Abadie et William Sacher, *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Montréal, Écosociété, 2007, p. 42-43.

Un paradis fiscal et judiciaire pour les compagnies minières

Dans un pays qui s'est construit une image d'enfant de chœur, l'ampleur de l'impunité des compagnies minières a de quoi choquer. C'est la solide charpente du « minéralo-État » qu'est le Canada que William Sacher et Alain Deneault s'attachent à explorer de fond en comble.

Avant la découverte récente des sables bitumineux, le sous-sol canadien ne portait aucune trace d'or noir. Les minerais (or, nickel, cuivre, zinc, cobalt), en revanche, y abondaient. L'économie nationale reposait depuis la fin du XIX^e siècle sur leur exploitation. Mais dans les années 1990, l'industrie minière est en crise : l'exploitation à grande échelle a épuisé les gisements existants. Parallèlement, la

L'Éden canadien assure à ces compagnies la protection financière et judiciaire de leurs activités souterraines, même lorsque leur dimension criminelle est portée au grand jour.

mondialisation ouvre de nouvelles possibilités de coopération économique, de délocalisation et de déterritorialisation de certains secteurs industriels. En 1996, le gouvernement canadien adopte un nouveau code minier dont le pari est d'attirer à la bourse de Toronto les capitaux du monde entier destinés à être investis dans l'industrie minière où qu'elle se trouve, en particulier dans les pays du Sud. À partir de là, les sociétés minières de tous les horizons viendront s'enregistrer au Canada pour bénéficier des dérogations et facilités offertes par son régime fiscal et juridique.

Le Canada se dote d'une législation qui, d'amont en aval, lubrifie les transactions des compagnies minières du monde entier. Des financements directs sont alloués par la voie de programmes de soutien à la recherche scientifique dans le secteur extractif, de campagnes d'exploration géologique, par le financement d'infrastructures gigantesques pour la production énergétique et le transport. Surtout, le gouvernement prévoit un programme d'allègement fiscal et assouplit la réglementation pour favoriser l'investissement minier. Il apporte par ailleurs tout son soutien aux *juniors*. Ces sociétés, petites et éphémères, ont pour fonction de faire « le sale boulot ». Elles tâtent le terrain, explorent les réserves potentielles, sudoient si besoin les autorités locales et étouffent les résistances éventuelles, pour ensuite dérouler le tapis rouge aux *majors*. Ces dernières pourront alors exploiter les minerais découverts en toute quiétude.

Les premières disparaissent ou sont absorbées par les secondes dès l'ouverture du chantier d'exploitation, se soustrayant ainsi à toute poursuite judiciaire éventuelle. L'État canadien offre à ces obscures *juniors* une caution financière, assurant la solvabilité de leurs capitaux à risque, tout en les exonérant d'impôt. Elles peuvent donc reverser leurs profits directement aux investisseurs (banques, fonds de retraite, investisseurs institutionnels), ce qui représente pour l'État un manque à gagner considérable.

En aval, les compagnies minières peuvent « *se sentir totalement dégagées des suites que pourraient entraîner ici les allégations d'abus dont elles feraient l'objet ailleurs*² ». Le projet de *Paradis sous terre* avait germé avant même la lourde procédure judiciaire dont *Noir Canada* fut l'objet. Celle-ci semble toutefois avoir participé de la maturation de l'analyse. L'Éden canadien assure à ces compagnies la protection financière et judiciaire de leurs activités souterraines, même lorsque leur dimension criminelle est portée au grand jour, comme dans *Noir Canada*. La critique intérieure étant muselée, le « bas de laine » de l'industrie minière peut se remplir sans obstacle, expliquent les auteurs. Et puis, contrairement à la bourse de New York, très observée depuis les scandales boursiers des années 2000, celle de Toronto reste peu contrôlée.

Généalogie coloniale du code minier au Canada

Les auteurs brossent du Canada un portrait sans complaisance. Ce pays a selon eux toujours été une « *colonie fondée par la culture spéculative* ». Il s'agit dans les faits d'une colonie de l'Empire britannique dont l'autonomie, partielle, ne fut pas conquise par le peuple canadien mais au contraire votée au parlement de Londres en 1867. L'exploration et l'exploitation du territoire ont historiquement été favorisées par des monopoles industriels institués par le gouvernement. La législation leur a toujours été avantageuse. La colonie du Canada, à l'instar des autres colonies, serait donc intimement liée à une économie essentiellement spéculative de conquête du sol et du sous-sol. Le capital des métropoles venait y fructifier, relayé par des « *escrocs déguisés en hommes d'État et en industriels* », dit Deneault. Les auteurs parlent en effet de l'institution d'une « économie casino », indifférente aux besoins réels de la population, mais suivant avant tout une logique de pari.

Les profits des industriels et des hommes d'État se sont faits au détriment des populations amérindiennes, de l'équilibre des écosystèmes et même en dépit du bon sens. Avant même la création de la bourse de Toronto en 1861, l'extension du réseau ferroviaire au XIX^e siècle, dont l'histoire ouvre *Paradis sous terre*, témoigne de ce développement absurde.

Les terres encore enclavées étaient achetées au rabais par des investisseurs dans le secret des plans ferroviaires, qui les revendaient une fois qu'elles étaient desservies, s'assurant ainsi un bénéfice substantiel. Le réseau s'est ainsi développé, au gré des paris financiers, sans réelle logique de mise en valeur du territoire.

Dans le secteur minier, les auteurs montrent que ce modèle de l'économie casino s'est exacerbé. Les réserves minières estimées ou effectives se prêtent particulièrement à la spéculation boursière, tandis que la toute puissance de la finance, entérinée dans les codes miniers de la fin du XIX^e siècle, manifeste le désengagement de l'État. La législation canadienne en porte l'héritage puisque, aujourd'hui encore, le droit du sous-sol y prévaut toujours sur le droit de propriété censé être garanti par l'État. Un opérateur minier peut ainsi exiger l'expropriation d'un propriétaire terrien pour prospecter, et éventuellement exploiter, son sous-sol, explique Sacher. Voilà donc la généalogie de la législation permissive garantissant aux sociétés privées l'accès illimité au sous-sol.

Cent ans plus tard, en 1996, le pays ouvre donc ce havre judiciaire et fiscal qu'il offrait à ses propres sociétés minières aux sociétés minières du monde entier venues s'enregistrer chez lui. La comparaison avec le Congo colonisé que font alors les auteurs est hardie, mais éclairante. Pour eux, le Canada n'est alors rien moins qu'un « *Congo de Léopold II réussi* », c'est-à-dire un État qui, en défiscalisant le capital étranger, abdique son pouvoir au profit des investisseurs industriels du monde entier. Les chefs locaux du Congo colonisé n'avaient-ils pas signé eux aussi des traités par lesquels ils renonçaient à tous leurs pouvoirs au profit des nouveaux arrivants ?

Bien entendu, la métaphore n'est tenable qu'à la condition d'y adjoindre le qualificatif « réussi ». En effet, le Canada se situe clairement du bon côté du rapport de force mondial Nord/Sud. Néanmoins, le modèle économique d'une ancienne colonie se révèle

ici particulièrement vicieux. Tout se passe comme si le Canada, afin de conforter sa position dans le rapport de forces mondial, s'assujettissait *in fine* au pouvoir des compagnies minières internationales. Au-delà du désengagement des États face au pouvoir financier, l'explication au prisme du rapport de force colonial peut être éclairante, ce rapport devenant ici ambivalent.

Mais avant de parler de colonialisme, on pourrait objecter que les États ont toujours créé des régimes fiscaux ou judiciaires dérogatoires et autres zones franches. La démarche peut se justifier lorsque l'enjeu est de valoriser une région défavorisée ou un secteur industriel lésé. Mais il s'agit bien ici d'assurer le profit exclusif d'un lobby. Suivant peu ou prou ce modèle, le récent « Plan Nord » du gouvernement provincial québécois prévoit l'exploitation – « verte », cela s'entend – des ressources en énergie et en minerais (zinc, cobalt, or, lithium, etc.) se situant dans le grand Nord, au-delà du 49^e parallèle. Le modèle choisi est celui du gigantisme minier, largement financé par les deniers publics, donc par les contribuables. Si l'on faisait une analyse coût/bénéfices, estime William Sacher, on s'apercevrait sans doute que l'État y perd, lorsqu'il « ouvre les veines du pays » : les quelques emplois créés et les infimes impôts récoltés ne valent pas les coûts d'investissement, de défiscalisation et les subventions indirectes. Les équipements en infrastructures (aéroport, autoroutes, etc.) et leur entretien devraient en effet être très coûteux.

À l'échelle des acteurs, on comprend aisément la logique menant à une telle situation et on ne s'étonnera guère de la collusion étroite entre élites politiques et lobby minier : la plupart des Premiers ministres du Canada ont été liés à l'industrie extractive. À l'échelle d'un État toutefois, une telle politique est truffée de contradictions et mine le principe même de souveraineté. La lecture que font les auteurs de l'histoire du Canada rejoint alors celle de deux phénomènes consubstantiels, développés par

EXTRAIT / UNE ÉCONOMIE NÉOCOLONIALE QUI A UNE HISTOIRE

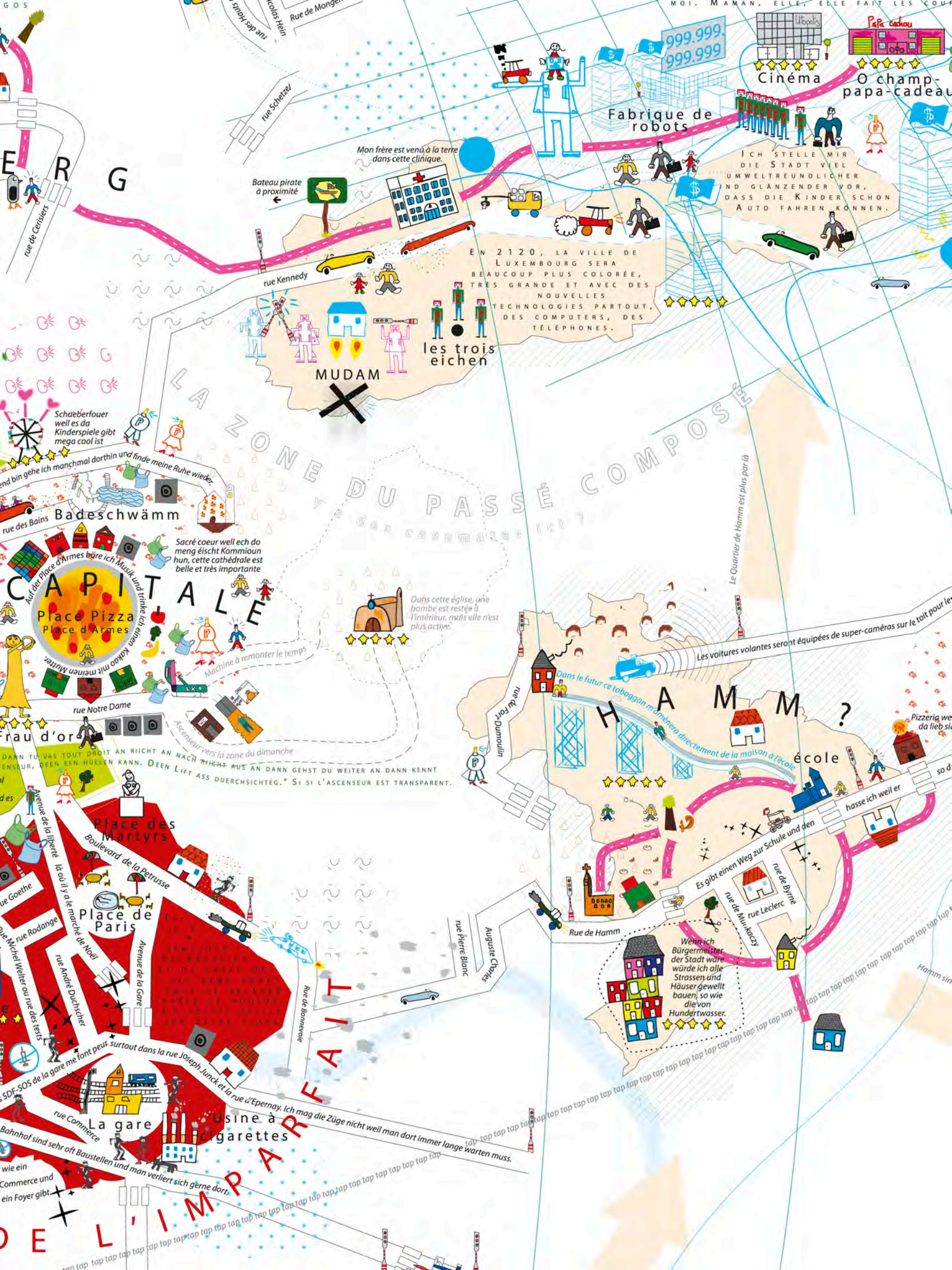
Il reste vain d'attendre du Canada qu'il encadre sans pression extérieure un secteur qui pourtant bafoue ses propres prétentions à la vertu. Ce serait aller à contre-courant de son histoire. Le Canada est d'abord cette colonie créée au gré d'investisseurs qui, depuis Londres, puis New York, cherchaient à dégager avidement des profits rapides en tablant sur ses ressources. Le Canada est ensuite devenu dans l'histoire l'outil politique et juridictionnel de l'exploitation débridée du sous-sol partout dans le monde. D'abord objet de la spéculation au sein de l'espace

impérial britannique, il s'est ensuite fait sujet d'une économie néocoloniale à l'échelle planétaire. [...] Le public canadien est le premier concerné [...] : il est en effet amené à financer lui-même l'industrie extractive par son épargne, *via* les fonds de retraite, les sociétés d'assurance et autres formes de cotisations. C'est son argent qu'on place à la bourse de Toronto. Le Canada ne censurera pas éternellement la discussion publique qui s'impose sur les avatars de son économie néocoloniale, sur la responsabilité qui est la sienne quant à la structure de sa législation et

sur l'encadrement auquel on doit dorénavant soumettre l'industrie extractive mondiale qui est née ou a trouvé refuge chez lui.

Mais ces enjeux n'ont rien d'exclusivement national. C'est à l'échelle mondiale que se mesurent aujourd'hui les torts de cette législation.

Alain Deneault et William Sacher, *Paradis sous terre, comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*, Montréal, Ecosociété, 2012, p. 29-30.



999.999
999.999
Fabrique de robots

Cinéma
Champ-papa-cadeau

Mon frère est venu à la terre dans cette clinique.

ICH STELLE MIR DIE STADT VIEL UMWELTREUNDLICHER UND GLÄNZENDER VOR, DASS DIE KINDER SCHON AUTO FAHREN KÖNNEN.

EN 2120, LA VILLE DE LUXEMBOURG SERA BEAUCOUP PLUS COLOREE, TRES GRANDE ET AVEC DES NOUVELLES TECHNOLOGIES PARTOUT, DES COMPUTERS, DES TELEPHONES.

les trois eichen

MUDAM

LA ZONE DU PASSE COMPOSE

Schaeberfouer weil es da Kinderspiele gibt mega cool ist

Badeschwamm

Sacré coeur weil ech do meng eischt Kommioun hun, cette cathédrale est belle et très importante

CAPITALE
Place Pizza
Place d'Armes

Dans cette église, une bombe est restée à l'intérieur, mais elle n'est plus active.

HAMM?

école

Ascenseur vers la zone du dimanche
DANN TU VAS TOUT DROIT AN RIICHT AN NACHT RIICHT AUS AN DANN GEHST DU WEITER AN DANN KENNT
LIFT ASS DUERCSICHTIG. * SI SI L'ASCENSEUR EST TRANSPARENT.

Place des Martyrs

Place de Paris

Wenn ich Bürgermeister der Stadt wäre würde ich alle Strassen und Häuser gewellt bauen, so wie die von Hundertwasser.

La gare
Usine à cigarettes

L'IMPAREIL

Deneault dans des ouvrages précédents : d'une part, celui du *offshore* et des paradis fiscaux³, et d'autre part, celui du néocolonialisme et de la « mafrafrique ».

**« Souveraineté de complaisance »
ou « souveraineté offshore »**

« Nous sommes captifs d'une perversion de langue, relevant d'un retentissant humour noir pour désigner les souverainetés de complaisance ! », écrit Deneault à propos des paradis fiscaux et autres régimes de complaisance, « cet humour vise à représenter comme enfer ou paradis un monde colonisé et laisse penser que ces juridictions sont au loin alors qu'elles trouvent leurs assises au cœur de l'Europe ou de l'Amérique du Nord » (in *Offshore*, p. 22 et 23). Dans *Offshore* (La fabrique, 2010) consacré à l'analyse des paradis fiscaux, Deneault développe déjà sa conception propre du phénomène *offshore*, qui affecte selon lui le cœur des États de droit. D'une part, les paradis fiscaux ne seraient pas que l'affaire de fâcheux fraudeurs, de « quelques pirates qui camouflent leur magot », mais au contraire de banques, d'investisseurs et d'industriels qui ont pignon sur rue. Le fait que leur législation fantoche échappe à tout contrôle public alors même que la moitié des transactions financières internationales transitent par les paradis fiscaux prouve assez que le phénomène nous concerne tous. En outre, les paradis fiscaux s'assortissent de tout un réseau de ports francs, de zones franches où les normes du travail n'existent pas. La logique du secret, du passe-droit et du privilège infiltre si bien nos économies qu'il s'agit plutôt d'un vaste système oligarchique que d'un obscur monde parallèle échappant aux lois éclairées d'une démocratie par ailleurs bien assise.

Pour reprendre l'exemple du Canada, les profits de l'exploitation minière des pays du Sud (« paradis d'exploitation » où les autorités locales, sous la pression conjuguée du FMI ou de la Banque mondiale, ont abdicqué leur pouvoir au profit des compagnies exploitantes) transitent ensuite par les paradis fiscaux des Caraïbes (antichambre financière de l'Amérique

du Nord), avant d'être rapatriés au Canada (où elles bénéficient encore d'avantages fiscaux et sont à l'abri de toute poursuite judiciaire). La configuration de cette relation triangulaire permet aux acteurs impliqués de se soustraire à presque tout contrôle financier et judiciaire à chacun des échelons de leurs activités et transactions. Les acteurs qui ont les moyens d'opérer dans ces circuits parviennent ainsi à avoir un pouvoir considérable. Les décisions qu'ils prennent déterminent largement le cours des choses et de l'histoire. « Les chefs d'État sont des courtiers qui vendent des intérêts législatifs et juridictionnels à des investisseurs internationaux devenus souverains », en conclut Deneault. Ainsi « souverainetés de complaisance » ou « souveraineté offshore » prospèrent sur le terrain que leur cède l'État de droit souverain. Sa définition du phénomène *offshore* s'étend donc bien au-delà de quelques îlots. La formule pourrait-elle devenir un « oxymore discret », entérinant dans le langage courant l'expression d'un concept profondément absurde ?

Le Canada perpétuerait donc un comportement de colonisé, à un détail près toutefois : à partir de 1996 et l'adoption de son nouveau code minier, le territoire qu'il livre à l'appétit des exploitants de minerais n'est plus uniquement le sien, mais aussi celui des pays du Sud. C'est alors que l'histoire du Canada, avec sa généalogie coloniale propre, converge avec celle de l'économie mondialisée, dont les prémisses furent contemporaines du bouleversement géopolitique de l'Afrique.

« Il n'y a pas de "Canadafrique" »

Étudiant en doctorat de philosophie à Paris, Deneault milite au cours des années 1990 à l'association *Survie* et côtoie son président, François-Xavier Verschave (de 1995 à 2005). « *L'ardeur au travail et l'exemple moral qu'il incarnait* » impressionnent profondément l'étudiant québécois. C'est aussi sur le plan conceptuel que Verschave l'a fortement inspiré. Dans *Noir silence* (1999), le président de *Survie* exposait les travers de la « Françafrique », terme

« FAIRE L'ÉCONOMIE DE LA HAINE »

Le dernier recueil de Deneault porte un titre à double sens : *Faire l'économie de la haine*. La thèse qu'il avance est qu'au-delà des structures de l'économie de marché, des structures psychiques garantissent à ses acteurs un certain degré de censure leur permettant de ne pas prendre la mesure du fait que cette économie s'attaque à la vie. « On perd conscience d'un fait dès lors qu'on le financiarise », dit-il. Autre facteur de ce funeste flottement de la conscience :

la censure insidieuse et infraconsciente des formes cognitives qui nous dépossèdent, nous empêchent de voir l'ordre du monde tel qu'il est. « À la démocratie succède désormais le barbarisme de "gouvernance", promu par les sémanticiens de la Banque mondiale et dont l'usage est abondamment subventionné auprès d'universitaires et d'"experts". » (p. 23). Il s'agit là pour lui de la substantivisation du « temps le plus insignifiant de la langue française »

qui relève d'un « management totalitaire, d'une modalité de gestion où conflits et difficultés sont nivelés et non [d']un modèle de gouvernement ». Pour mieux vendre son « Plan Nord », on pourrait ainsi imaginer le gouvernement du Québec préférer à l'« exploitation » – un peu trop connotée –, l'« exploitation » des ressources minières, un terme sans doute bien plus propice au *greenwashing*.

parodiant l'expression de Félix Houphouët Boigny de la France-Afrique. À partir de l'étude des frasques de l'entreprise Elf dans les anciennes colonies africaines de la France, il s'agissait de pointer l'ingérence politique de la France, qui voulait faire main basse sur les ressources de ses anciennes colonies. Le titre de *Noir Canada* est naturellement emprunté à celui de ce cousin éloigné qu'est *Noir silence*. Les liens restent étroits entre les auteurs et l'association *Survie*, laquelle a organisé la tournée de lancement du livre *Paradis sous terre* dans plusieurs villes de France cet automne.

Pour autant, « *il n'y pas de "Canadafrique"* » précisent de but en blanc les auteurs à l'adresse du public français. Au concept de Françafrique, s'est progressivement substitué chez Verschave celui de « mafiafrique », que les auteurs privilégient. Les ressorts de la mafiafrique sont identiques à ceux de la Françafrique, à ceci près qu'ils s'étendent aux réseaux politico-affairistes de plusieurs pays. Comme l'explique Deneault, « *la mafiafrique ne signe pas la fin de la Françafrique, mais elle n'y est plus réductible. Tout comme le cadre national est souvent insuffisant pour comprendre la réalité mondialisée. La mafiafrique signe plutôt l'ouverture du réseau : la Françafrique est comme une autoroute avec des embranchements, alors qu'elle était fermée à l'époque de De Gaulle et de Mitterrand* ».

Avec la mafiafrique, il s'agirait donc bien plus, selon les auteurs, d'un type de relation néocoloniale qui tend à s'internationaliser. Ainsi les États du Nord font pression sur les États du Sud pour qu'ils adoptent des législations favorables au pillage de leur propre territoire par les industries du Nord. L'Europe, elle aussi, tendrait à prendre le Canada pour modèle, pour étendre ce déséquilibre économique à d'autres secteurs de son industrie, comme le secteur agro-alimentaire. « *La mafiafrique, résume Deneault, c'est la conscience que la prédation des ressources en Afrique se fait depuis des lieux de pouvoir affranchis des États de droit.* » Ces États du Nord emprunteraient aux anciennes colonies du Sud des réflexes d'offshorisation, mais pour mieux faciliter le pillage des ressources du Sud. En adoptant eux-mêmes des régimes partiels de complaisance, ils veulent attirer les capitaux pour huiler en quelque sorte les rouages du néocolonialisme. Irait-on vers une organisation du monde où chaque pays du Nord aménagerait son havre *offshore* bien à lui, en l'agrémentant de tous les avantages convoités par les acteurs économiques d'un secteur donné ? Il semble que chaque État du Nord puisse être en mesure d'accorder cet asile d'un genre bien particulier à ceux qui voudraient, et seraient en mesure de s'exonérer de toute contrainte fiscale, juridique et finalement morale en s'y ex-territorialisant.

Assiste-t-on à une redistribution des rôles dans la division internationale du travail ?

Mondialisation de la souveraineté offshore ?

Les effets sociaux, environnementaux et économiques de cette économie néocoloniale sur les pays du Sud sont bien entendu catastrophiques. Mais elle a également des effets sur les pays du Nord, bien qu'ils soient plus sournois, et c'est le mérite des auteurs que d'attirer l'attention sur eux. Ici, le prisme du rapport colonial – que le Canada subit tout en en bénéficiant – déploie toute son ambivalence. C'est sous cet angle que l'exemple canadien peut être éclairant. Outre le manque à gagner que l'État canadien s'inflige en défiscalisant l'industrie minière, il aliène sa propre souveraineté. En levant la contrainte, il croit conforter sa position du bon côté du rapport de force Nord/Sud, mais il aliène en fait son propre pouvoir.

Les analyses des auteurs vont donc bien au-delà d'une simple lecture de l'industrie minière et de l'histoire du Canada, mais elles posent les jalons d'une critique féconde des États du Nord face à la mondialisation économique. À partir du colonialisme, du néocolonialisme et du phénomène *offshore*, ils soulèvent la question : qui est souverain ? S'il est bien évident qu'une telle pensée est à même d'éclairer la conscience politique, elle est en outre porteuse d'intuitions qui méritent d'être approfondies. ■

NOTES

1. Alain Deneault, avec Delphine Abadie et William Sacher, *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Montréal, Écosociété, 2007. L'ouvrage, retiré de la vente, peut être lu en ligne en pdf.
2. Alain Deneault, *Faire l'économie de la haine, Douze essais pour une pensée politique*, Montréal, Écosociété, 2012, p. 47.
3. Alain Deneault, *Offshore, Paradis fiscaux et souveraineté criminelle*, Paris, La fabrique, 2010.